

Elections professionnelles EPMS Chancepoix 2026

Calendrier électoral scrutins CAPL et CSE

- ❖ Date d'affichage des listes électorales02/10/2026
- ❖ Fin de contestation des listes électorales21/10/2026
- ❖ Date limite de dépôt des candidatures22/10/2026
- ❖ Date d'affichage des candidatures23/10/2026
- ❖ Date limite de contestation des candidatures26/10/2026

Procédure de réclamation relative aux listes électorales :

En cas de demande de rectification, celle-ci doit être adressée à la direction de l'EPMS de Chancepoix, dans les délais réglementaires.

La demande doit identifier précisément l'électeur concerné, l'instance électorale concernée (CSE ou CAPL), la modification sollicitée et, le cas échéant, être accompagnée des justificatifs utiles.

Procédure de contestation de la recevabilité des candidatures :

Les contestations portant sur la recevabilité des candidatures, au regard des conditions que doivent remplir les organisations syndicales qui les présentent, sont portées devant le tribunal administratif compétent.

Le recours est à introduire dans le délai de 3 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures.

Le tribunal statue dans les 15 jours suivant le dépôt de la requête.

Il appartient donc à l'organisation syndicale qui souhaite contester une décision d'irrecevabilité de saisir directement le tribunal administratif compétent, dans le délai prévu.